

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2015 - Convocation du 24 juin 2015

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA. Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GAUBIAC Laurent et MMES BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine – CURTON Patricia – GUENIOU Patricia – VIDAL Ingrid

Absents : Mme Dominique LOUETTE – M. Jérémy GOUMENT – M. Cédric SCHMITTER donne procuration à Mme Géraldine CHASSAING.

Secrétaire de séance : Mme Ingrid VIDAL.....

Début de séance : 19h00

Une demande de rajout d'un point avait été demandée, il sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Approbation séance du 27 mai 2015** : .....

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 mai 2015. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 27 mai 2015. Laurent GAUBIAC indique qu'un fil conducteur aurait dû être mentionné concernant l'achat de tables et la vente de la licence. Laurent ALBEROLA explique qu'il s'agit de point distinct à l'ordre du jour. Pas de modification demandée sur le compte-rendu.

**Approbation séance du 06 mai 2015** : .....

Lors de la séance du 27 mai 2015, des modifications sur le compte rendu du 06 mai 2015 avaient été demandées. Après la lecture des modifications, le compte rendu du 06 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour défendre les intérêts de la Commune : dossier LESTEVEN** .....

Le Maire expose aux membres du conseil municipal l'affaire du dossier LESTEVEN.

Mme Corinne LESTEVEN, M. Maxime LESTEVEN et M. Simon LESTEVEN assignent la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et la Commune de Brouzet les Quissac. Il précise que la famille LESTEVEN réclame la somme totale de 338 166,90€ se répartissant comme suit :

- 44 000,00 € au titre des troubles dans les conditions d'existence ;
- 40 000,00 € au titre des travaux à réaliser selon les préconisations de l'expert pour supprimer les obstacles à l'écoulement des crues en périphérie de l'habitation ;
- 20 808,24 au titre des dommages matériels aux biens mobiliers ;
- 218 358,66 € au titre de la valeur de la maison ;
- 15 000,00 € au titre des travaux de réalisation d'une zone refuge à parfaire ;

Ainsi que la somme de 3 000,00 € au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Mme Ingrid VIDAL demande si c'est les avocats de Groupama pour défendre la Commune ? La réponse est oui, avec l'assistance juridique.

Laurent GAUBIAC demande des précisions sur le déroulé de l'affaire. Réponse de M. le Maire en appui sur le rapport d'expertise.

Ingrid VIDAL précise qu'elle ne connaît pas le dossier, le Maire lui rappelle que ce dossier a été abordé et développé 3 fois en conseil municipal, que de longs passages au rapport d'expertise ont été lus et expliqués à plusieurs reprises et que de surcroît le dossier est à la disposition des conseillers

municipaux en mairie, consultable à leur convenance depuis les dernières élections municipales.

Ingrid VIDAL informe qu'elle n'a pas le temps de venir consulter en semaine.

Laurent ALBEROLA lui précise qu'il lui ouvrira la mairie un samedi matin et se propose de répondre à toutes les questions qu'elle pourrait se poser.

M. Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le point à l'ordre du jour dont il est débattu ne consiste qu'à autoriser M. Le Maire à défendre les intérêts de la Commune en justice sauf à préférer payer la somme de 338 166,90€.

Le conseil municipal décide à 5 voix pour, 2 contre (CHASSAING, SCHMITTER) et 2 abstentions (GAUBIAC et VIDAL), de donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de défendre en justice les intérêts de la Commune contre Mme LESTEVEN.

#### **Choix du prestataire pour le diagnostic d'accessibilité .....**

Monsieur le Maire donne lecture des différentes propositions reçues concernant le diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments. Les bâtiments concernés sont l'ensemble des ERP (Etablissement recevant du Public) de la Commune : l'église, l'école, le foyer, la mairie, le cimetière et l'aire de jeux).

Bureau VERITAS 1600€ (offre de base) + 320€ PSE = 1920 € HT

D PRO 910 € (offre de base) + 700 € PSE = 1610 € HT

Pour le choix du prestataire, le conseil propose de prendre l'offre la moins chère. Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'offre de prix de la société D PRO pour un montant de 1610 € HT.

#### **Choix du prestataire pour la vérification périodique des bâtiments .....**

Monsieur le Maire informe qu'un seul prestataire s'est positionné sur l'offre pour la vérification périodique des bâtiments. Le bureau VERITAS pour une offre à 885€ HT. Après en avoir discuté, les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'offre du Bureau VERITAS pour la vérification périodique des bâtiments.

#### **Modalité de répartition du FPIC (Fond National de péréquation des ressources intercommunales et communales).....**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **Renouvellement des membres de la commission administrative électorale .....**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Tribunal de Grande Instance d'Alès concernant le renouvellement des membres de la Commission Administrative Electorale. Deux administrés de la Commune se sont portés volontaires et un nom tiré au sort.

#### **Dotation spéciale des instituteurs et indemnité représentative de logement à déterminer .....**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant ces deux indemnités allouées aux instituteurs. Monsieur le Maire informe qu'à l'heure actuelle aucune indemnité n'est versée.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accorder ni de dotation spéciale des instituteurs ni d'indemnité représentative de logement.

### **Vote des subventions aux associations .....**

Sortie de Géraldine CHASSAING à 20h13.

Monsieur le Maire informe que le dossier de demande de subvention a été envoyé à toutes les associations avec un retour en Mairie au le 15 juin 2015. Seulement deux associations (The Valley's Dancers et Quissac tel est ton cœur) ont rendus ce dossier.

Patricia CURTON expose qu'un budget prévisionnel devrait faire état des manifestations à venir. Ingrid VIDAL demande à ce que soit voté les subventions plutôt en janvier par exemple, avant l'élaboration des budgets.

L'association the Valley's Dancers demande une subvention de 400 euros et l'an dernier on lui avait alloué 350 euros.

L'association Quissac tel est ton cœur demande une subvention de 150 euros et l'an dernier on lui avait alloué 60 euros.

Suspension de séance à 20h39. Réouverture de la séance à 20h49.

Proposition de reconduction : 60 euros pour Quissac tel est ton cœur.

Proposition : 500 euros pour the Valley's Dancers compte tenu du prévisionnel des manifestations supplémentaires.

Proposition de reconduction : 92,30 euros pour l'association Maires de France

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme totale de 652,30 euros pour les associations de la Commune.

Géraldine CHASSAING réintègre la salle à 20h51.

### **Choix du panier dégrilleur.....**

Monsieur le Maire s'interroge sur l'utilité de mettre un panier dégrilleur. Deux entreprises interrogées ne seraient pas favorable à l'installation de celui-ci. Selon eux, les pompes ne risquent rien car elles se mettent automatiquement en sécurité. Le panier risque d'obstruer et de ramasser beaucoup de déchets. Il faudra l'entretenir hebdomadairement.

Une demande à un expert du Conseil Général sera envoyée pour savoir si ce panier est indispensable.

Un courrier sera rédigé en ce sens. Ce point est reporté au prochain Conseil.

### **Questions diverses :.....**

■ Organisation de la station d'épuration pendant les congés d'été : l'entretien devra être assuré pendant les congés de l'employé communal. Messieurs Laurent ALBEROLA, Laurent GAUBIAC et Didier CAZALIS se sont proposés pour assurer cet entretien.

■ Géraldine CHASSAING informe qu'une fenêtre du foyer est cassée. Monsieur le Maire en informera Hassan qui ira vérifier et le cas échéant réparer.

■ Information sur l'obtention du permis de Monsieur Bernard CHAPON.

■ Problème containers à déchets : dépôt dans des containers sur voie privée.

Séance levée à 21h29

Les conseillers



Le Maire,  
Laurent ALBEROLA